

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2022

MIEUX ALLIER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE -
(N° 4850)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après les mots :

« dudit engagement »,

insérer les mots :

« de conservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.